

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE RETHONDES

SESSION ORDINAIRE EN DATE DU 16 MAI 2014

Présents : Monsieur Desmarest, Maire

Messieurs Six, Breffel, Halleur, Chevalier, Lecat, Berte et Littière.

Mesdames Berton, Ferro, Gardinier et Perdrieau.

Absents excusés et représentés : Mesdames Commun et Derenty

Absent excusé : Monsieur Braule

Secrétaire : Monsieur Six.

COMPTE ADMINISTRATIF 2013 DE LA COMMUNE

Section de fonctionnement : excédent de 87 546.35 €uros

Section d'investissement : déficit de 45 661.46 €uros

Excédent global : 41 884.89 €uros

Voté à l'unanimité

COMPTE ADMINISTRATIF 2013 DE LA M49 (budget de l'assainissement)

Section d'investissement : Néant

Section d'exploitation : excédent de 28 551.14 €uros

Excédent global : 28 551.14 €uros

Voté à l'unanimité

BUDGET PRIMITIF 2014 DE LA COMMUNE

Section de fonctionnement : 532 230.19 €uros en dépenses et en recettes

Section d'investissement : 137 218.48 €uros en dépenses et en recettes

Voté à l'unanimité

RAPPORT D'ACTIVITES 2013 - EPFLO

L'Etablissement Public Foncier Local du Département de l'Oise présente au Conseil Municipal le rapport d'activités pour l'année 2013.

Voté à l'unanimité

PROJET DE CREATION D'UN REGROUPEMENT PEDAGOGIQUE INTERCOMMUNAL CONCENTRE AVEC LA COMMUNE DE SAINT CREPIN AUX BOIS

L'Ecole de Saint Crépin aux Bois va fermer car elle est peu fréquentée.

Où les explications de Monsieur Le Maire, il est décidé, à l'unanimité sous réserve de la décision de fermeture de la classe unique par le Conseil Municipal de Saint Crépin aux Bois, de créer un RPIC.

En cas d'accord, une subvention auprès du Conseil Général sera demandée.

REGLEMENT FACTURE MACIF - RCR

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de régler la facture de la MACIF (qui assure les bâtiments) pour le Racing Club de Rethondes.

REGLEMENT FACTURE MAITRE FRANCOIS, NOTAIRE A ATTICHY

Suite à l'acquisition de la parcelle AB186 aux Consorts de Bouillé de Chariol Rosalie afin d'y installer le transformateur, une note d'honoraires d'un montant de 628.06 € est à régler à Maître François.

DELEGUE ET SUPPLEANT AUPRES D'ADICO

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne Monsieur LITTIERE comme délégué et Madame GARDINIER comme suppléant pour représenter la Commune auprès de l'Association pour le Développement Informatique des Collectivités de l'Oise.

CONTROLE DES REGIES

Oùï les explications de Monsieur Le Maire, il est décidé, à l'unanimité de supprimer les deux régies.

CONSEIL D'ECOLE

Le 03 juin prochain, a lieu le Conseil d'Ecole.

Oùï les explications de Monsieur Le Maire, le Conseil Municipal décide de ne rien modifier concernant la réforme scolaire.

ACTIVITES PERISCOLAIRES

Quelques associations pouvant apporter leur concours pour les activités périscolaires se sont présentées auprès de la Mairie.

TRES HAUT DEBIT

Le très haut débit n'est prévu dans notre Commune aux environs de 2020 à 2022.

TRAVAUX BARRAGE HERANG

Dans le cadre du projet de reconstruction des barrages à aiguilles de la Rivière Aisne, la procédure de déclaration d'utilité publique emporte mise en compatibilité des documents d'urbanisme des Communes situées sur les emprises des ouvrages.

Fait à Rethondes, le 17 mai 2014
Le Maire,